

Présentation

9 950 postes ont été ouverts au recrutement 2008 de personnels enseignants du second degré public : 2 005 postes à l'agrégation, 5 753 au CAPES, 400 au CAPEPS, 254 au CAPET et 1 538 au CAPLP [1] et [2]. 9 908 candidats ont été reçus sur les listes principales (9 894) et complémentaires (14) aux concours externes et internes, contre 11 604 en 2007, soit une baisse de 14,6 %, à rapprocher de celle identique des postes offerts. 83,9 % des admissions résultent des concours externes et 16,1 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,4 % des postes offerts ont été pourvus (99,6 % en 2007). Le taux de réussite global (12,8 %) est comparable à celui de 2007 (13 %).

100 lauréats sont recensés aux troisièmes concours contre 137 en 2007, soit un recul de 27 % : 72 candidats ont été admis à celui du CAPES et 28 à celui du CAPLP.

En 2008, 2 290 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 210 au CAFEP et 1 080 au CAER [1] et [2]. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 11,6 %) reste légèrement inférieure à celle du nombre de postes (- 12,8 %). Le taux de couverture s'améliore encore, 75,7 % des postes ont été pourvus contre 74,6 % en 2007. Le rendement est toujours contrasté selon le concours, et depuis 2007, il est sensiblement plus élevé au CAER (86,9 %, soit un gain de neuf points) qu'au CAFEP (65,7 %, baisse de cinq points).

Dans le premier degré public, 11 909 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 9 874 pour les concours externes (dont 414 pour les troisièmes concours et 129 pour les concours externes spéciaux de langues régionales), 1 900 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) et 135 pour les seconds concours internes [3].

Sources

– Système d'information OCEAN, DEPP.

– Données antérieures à 2000 : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34, 08.21.
- Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043, 7063.

Définitions

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP.

■ **Des concours réservés**, organisés de 1997 à 2000 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Perben", (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996), puis de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **Présents**. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement**. Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite**. Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Les concours de recrutement des enseignants

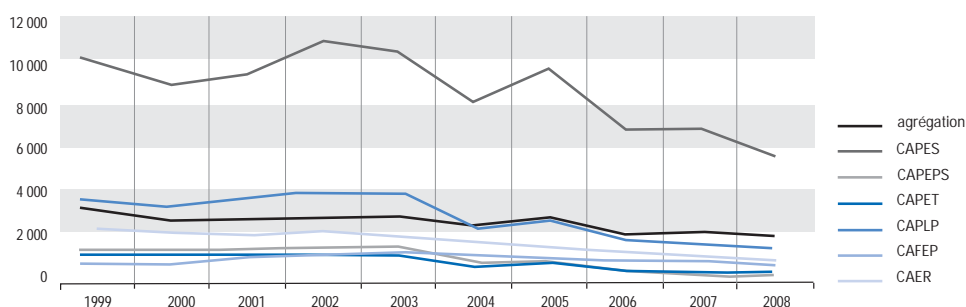
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Enseignement public											
Agréation	postes	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005
	admis	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001
CAPES	postes	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753
	admis	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 741
CAPEPS (1)	postes	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400
	admis	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400
CAPET	postes	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254
	admis	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254
CAPLP	postes	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538
	admis	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498
Tous concours second degré public											
	postes	21 449	18 770	19 000	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950
	admis	19 955	17 901	18 790	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 894
Professeurs des écoles (2)	postes	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238	11 150	10 009
	admis	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206	11 130	10 005
Liste complémentaire	inscrits	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898	3 921	4 455
Enseignement privé											
CAFEP	contrats	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210
	admis	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795
CAER	contrats	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080
	admis	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938
Tous concours second degré privé											
	contrats	4 500	4 350	4 350	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290
	admis	3 157	3 144	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733

(1) Depuis 2007, le concours interne du CAPEPS n'est pas ouvert. (2) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. CAPLP : Concours d'accès au professorat de lycée professionnel. CAFEP : Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. CAER : Concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	9 874	84 662	48 030	9 886	20,6	4 433
Premiers concours internes	1 900	2 542	1 736	1 395	80,4	10
Seconds concours internes	135	2 117	720	119	16,5	22
Total	11 909	89 321	50 486	11 400	22,6	4 465

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.